

**1PULSE**  
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros  
Siège social : 25 rue Pierre Joigneaux – 21200 BEAUNE

939.877.247 RCS DIJON

(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 11 MARS 2026**

**LE SOUSSIGNE :**

**La société LRH**, société civile de portefeuille au capital de 1.500 euros dont le siège social est fixé 18 Rue Buffon à BEAUNE (21200) et qui est immatriculée sous le n°832.825.392 RCS DIJON, représentée par son gérant en la personne de Monsieur Laurent RIOTTE,

Associé unique et Président de la Société (l'« **Associé Unique** »),

**A pris les décisions suivantes :**

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 25 rue Pierre Joigneaux à BEAUNE (21200) au **31 rue Buffon à BEAUNE (21200)**, à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

«

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

Le siège social est fixé au **31 Rue Buffon – 21200 BEAUNE**.

»

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
**La société LRH**  
Par : Monsieur Laurent RIOTTE

